

Action A.3.6

Diagnostic et accompagnement des structures collectives d'irrigation pour optimiser la gestion de l'eau

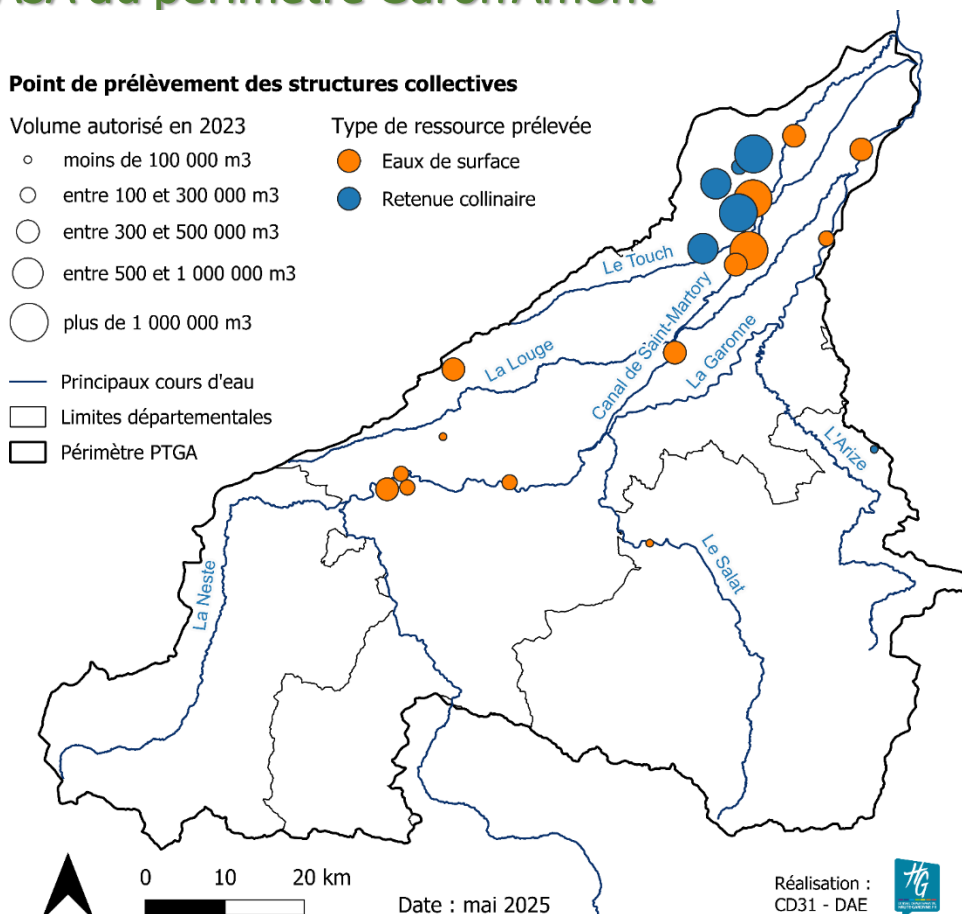
RÉSUMÉ

Diagnostique avec suivi pluriannuel des structures collectives d'irrigation (ASA) ⁽¹⁾ pour une optimisation du fonctionnement de ces structures permettant des économies d'eau. Organisation en parallèle de journées techniques de diffusion des connaissances pour susciter un effet d'entraînement.

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :

- Agri 7 (canaux) et 26 (tarification incitative) ;
- Agri 16 à 19 (accompagnement) ;
- Agri 8 à 12, Agri 18 (gestion des sols et des éléments du paysage).

OÙ ? : ASA du périmètre Garon'Amont



⁽¹⁾ Association Syndical Autorisé (ASA) : collectif d'irrigants réuni dans une association afin de mutualiser les équipements d'irrigation



Pourquoi ?

CONTEXTE

Sur le territoire du PTGA, 30% des volumes d'irrigation autorisés transitent via 20 structures collectives d'irrigation. Elles regroupent environ 130 exploitations, principalement situées en Haute-Garonne, auxquelles ont été proposées un diagnostic individuel d'exploitation. Un accompagnement de ces structures est une suite logique et complémentaire des diagnostics individuels d'exploitations (action A.3.2)

L'action A.3.2 sur les diagnostics individuels d'exploitations est aujourd'hui bien engagée, elle a permis de faire connaître le PTGA auprès de l'ensemble des agriculteurs irrigants du périmètre et de concrétiser des suivis auprès de 45% d'entre eux (soit 75% des volumes prélevés en 2022).

L'effet de cet accompagnement pourrait être démultiplié par une action complémentaire auprès des structures collectives d'irrigation. Ces structures se sont constituées principalement entre les années 70 et 90 en associant plusieurs exploitants ou propriétaires fonciers autour de la gestion d'une même ressource en eau. Ces collectifs d'irrigants se définissent sous le nom de diverses associations dont les plus répandues sont les Associations Syndicales Autorisées (ASA). Elles ont pour objectif l'entretien ou la gestion d'ouvrages, la réalisation de travaux et la réalisation d'actions d'intérêt commun.

Au regard de la diversité des infrastructures, de l'âge des réseaux et de leurs modes de gestion, il existe un réel besoin de connaissance pour un accompagnement efficace et ciblé de ces structures collectives sur une grande diversité de sujets (lutte contre l'érosion / envasement des plans d'eau, efficacité des réseaux, pose généralisée de compteurs, tarification incitative, gouvernance, financement...).

Cela pourrait se concrétiser au travers de la proposition de diagnostics, basés sur le volontariat, avec un suivi dans la durée ainsi que par la mise en place de journées techniques de diffusion des connaissances auprès de ce public très spécifique.

OBJECTIFS

- Activer un levier essentiel d'assistance technique aux structures collectives d'irrigation pour y concrétiser des marges d'économies d'eau ;
- Sécuriser économiquement les structures collectives ;
- Acquisition de données de référence locales, avant/après optimisation des fonctionnements des structures ;
- Connaître la rentabilité économique ou le coût de ces actions pour proposer des mécanismes incitatifs.



MESURES VISÉES DANS UNE POLITIQUE PUBLIQUE, PROGRAMMES LOCAUX EXISTANTS :

SDAGE 2022-2025

- C10-Gérer collectivement les prélèvements
- C15- Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau

SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

- II.16 - Sensibiliser aux possibilités d'adaptation des pratiques agricoles
- II.21 – Sensibiliser les propriétaires de plans d'eau à leur obligation et principes de gestion

PGE

M21 :

- Inciter aux économies d'eau ;
- Valoriser et intégrer de manière itérative les actions d'économies d'eau agricoles menées par les partenaires aux modèles d'évaluation des débits d'étiage du fleuve.

AUTRES POLITIQUES LOCALES EXISTANTES

Programmes de Développement Rural Régionaux (PDR)

Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne

Conseil Irrigation :

- Conseil Départemental 31 (Direction Agro-Ecologie)
- Chambres d'Agriculture 31 et 09
- Réseau 31



D'après l'analyse des diagnostics d'exploitation (action A32), le pivot est le type de matériel qui irrigue le plus de surfaces à l'échelle du périmètre étudié (50% de la SAU irriguée).



CONTENU

VOLET 1 – DIAGNOSTICS DES STRUCTURES COLLECTIVES D'IRRIGATION AVEC SUIVI

Création des diagnostics

- Construire un **protocole de diagnostic commun**, partagé par les conseillers agro-environnementaux du Conseil Départemental et toute autre institution souhaitant se positionner (notamment l'Agence de l'Eau).
- Elaborer un **questionnaire d'enquête de fond** des structures collectives d'irrigation et sur leur projet à moyen-long terme, avec une approche systémique, abordant notamment les thématiques suivantes : volume prélevé / volume disponible, nombre d'adhérents actifs / non actifs, inventaire du infrastructures hydrauliques, caractérisation du réseau d'irrigation, état des plans d'eau quand il y en a, modalités de tarification, périmètre syndical de la structure, qualité de l'eau (envasement/érosion), besoin d'accompagnement des structures, capacité financière ...
Pour cela, une mise en commun préalable de toutes les références disponibles et échanges techniques entre conseillers du territoire sera effectuée (notamment des études d'optimisations des plans d'eau et d'état des lieux des réseaux collectifs déjà effectuées).
- **Elaborer une feuille de route partagée pour les propositions d'actions dans la durée.** Différentes stratégies seront abordées et pourront être développées avec les structures collectives :
 - Modernisation du réseau d'irrigation : dimensionnement des pompes / canalisations, pertes de charge, ... Faire le lien avec les financeurs existants pour une concrétisation des travaux.
 - Amélioration de la gestion administrative des structures collectives pour concrétiser des économies d'eau : tarification incitative et réflexion autour de la part des adhérents irrigants et non irrigants, pose généralisée de compteurs pour une gestion objective des consommations, ...
 - Accompagnement foncier pour l'échange de parcelles entre adhérents de structures collectives non irrigants et voisins non adhérents souhaitant irriguer. Ces échanges permettraient d'assainir le fonctionnement des structures collectives et de leur donner plus de marges de manœuvre financière.
 - Promotion des pratiques agro-écologiques en lien avec la gestion de ces structures : conséquences de l'érosion sur l'envasement des plans d'eau, amélioration de la rétention en eau des sols pour une baisse des prélèvements (lien avec l'action A.3.2), ...
 - Préconisations pour l'amélioration de l'entretien et/ou la remise en état des plans d'eau quand il y en a.
- Tester l'outil sur deux structures volontaires avant le déploiement généralisé.
- Valider un outil adapté, pas trop complexe, efficace.



CONTENU

VOLET 1 – DIAGNOSTICS DES STRUCTURES COLLECTIVES D'IRRIGATION AVEC SUIVI

Phase opérationnelle de réalisation des diagnostics et suivis auprès de l'ensemble des structures collectives

- Communiquer un maximum sur l'outil proposé et ses avantages pour les structures collectives ;
- Réalisation des diagnostics auprès de l'ensemble des structures collectives du périmètre
- Le diagnostic se finalisera par la production d'un rapport, comprenant un compte-rendu du diagnostic ainsi qu'un descriptif des actions potentielles, un chiffrage associé et les possibilités de financement ;
- Suite à chaque diagnostic, **un accompagnement est mis en place sur 3 ans pour concrétiser les actions d'optimisation de la gestion de l'eau** de ces structures. Cet accompagnement dans la durée sera en partie réalisé par les conseillers agro-environnementaux.

Capitalisation/bancarisation des données

- Un bilan sera fait en fin d'action via des indicateurs de concrétisation d'économies d'eau et d'amélioration de la gestion de ces structures : volume prélevé, travaux effectués, modification de fonctionnement engagés, ...
- Capitalisation des données recueillies pour l'observatoire territorial partagé de l'irrigation et des économies d'eau agricoles (Action A.3.1) et pour l'optimisation des volumes stockés d'ouvrages collinaire (C.1.4)



CONTENU

VOLET 2 – MISE EN RESEAU DES STRUCTURES COLLECTIVES ET JOURNEES TECHNIQUES DE PARTAGE DES CONNAISSANCES

Les structures collectives ont fait remonter de manière répétée le sentiment d'isolement des présidents d'ASA face aux difficultés techniques, juridiques et économiques rencontrées dans le quotidien. Ce volet a pour but de créer une dynamique collective entre les structures pour partager les échecs et les réussites et ainsi faciliter la mise en œuvre du premier volet de la présente fiche action (cette approche spécifique aux ASA est complémentaire à l'action A.3.3 mise en réseau des agriculteurs et conseillers irrigation).

- La création d'un **groupe de travail réunissant les présidents des structures collectives volontaires** pour échanger sur les pratiques et partager les retours d'expériences. Ce groupe de travail abordera notamment les thématiques suivantes : pratiques d'entretien des lacs ou de gestion des ouvrages de prélèvements, réalisation de travaux de modernisation des réseaux, diversité de modalités de tarification, ...
- La mise en place de **journées techniques à destination des structures collectives** en coordination avec le groupe de travail du point précédent . Elles pourront avoir lieu sous différents formats :
 - ✓ Réunions d'échanges de pratiques entre les adhérents des structures collectives : mise en avant de pratiques vertueuses, partage d'expériences sur les pratiques mises en œuvre sur leur exploitation, ... ;
 - ✓ Visites de plateforme d'essais et de sites d'expérimentations en lien avec la gestion de l'eau pour partager les références techniques locales et diffuser les pratiques vertueuses aux adhérents des structures collectives ;
 - ✓ Partage de retours d'expériences de structures collectives ayant mis en place des solutions innovantes pour répondre à des problématiques spécifiques, par exemple : lutte contre l'érosion, envasement de retenues, optimisation des réseaux d'irrigation, ...
- **La participation des conseillers agro-environnementaux aux réunions des structures collectives** pour suivre les actualités de ses structures et faire le lien avec toutes les initiatives autour de la gestion de l'eau sur le territoire.



COMMENT CONCRETISER ?

CLÉS DE RÉUSSITE

- Faire connaître l'outil de diagnostic aux structures collectives et trouver les leviers afin qu'elles soient parties prenantes de la démarche ;
- Coopération technique entre acteurs du conseil agricole ;
- Synergie avec les diagnostics individuels d'exploitation déjà engagés ;
- Existence de solutions techniques et financières à proposer pour concrétiser des actions.

MAÎTRES D'OUVRAGE

Conseil Départemental de la Haute-Garonne

PARTENAIRES TECHNIQUES

Partenaires de la recherche agronomique et gestionnaires de réseaux d'irrigation : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, INRAE, Départements, Régions, centres techniques professionnels, Réseau 31, SMEAG, Rives et Eaux, GIP Transitions, ...

COÛTS

Coût total et ETP/an

- Scénario 50% des structures collectives : 75 k€ (moyens humains : 0,25 ETP/an pendant 3 ans)
- Scénario 100% des structures collectives : 150 k€ (moyens humains : 0,5 ETP/an pendant 3 ans)

FINANCEMENTS POTENTIELS

(Taux maximum potentiels recensés, dont la somme ne devra pas in fine dépasser 80% pour les investissements des collectivités locales)

- AEAG : 70%
- Région : 10%

BÉNÉFICES, RETOMBÉES ATTENDUES

Economie d'eau potentielle : 

Effet sur la ressource en eau : 

Effet potentiel sur Déficit DOE : 

- Renforcement de la résilience des structures collectives d'irrigation face au renouvellement des générations ;
- Amélioration de la gestion quantitative de l'eau et lien potentiel avec la soutien d'étiage des cours d'eau aval ;
- Amélioration de la qualité de l'eau via la réduction de l'envasement / érosion.

VOLET AGRICOLE : Effets sur les 4 items de développement durable dans lesquels doivent s'inscrire les PTGE * :

Transition agro-écologique	Recherche de Valeur ajoutée	Création d'emplois	Maintien d'activités
☒	☒	☒	☒



Indicateurs de suivi

- nombre de diagnostics réalisés
- nombre de diagnostics avec actions proposées mises en œuvre
- économie d'eau réalisée sur les structures collectives
- volume de données bancarisées
- nombre de journées techniques réalisées

Synergies

- A.3.1. - Observatoire territorial partagé des économies d'eau agricoles
- A.3.2 – Diagnostics d'exploitation et suivi individuel : accompagner les exploitants pour une approche agroécologique globale
- A.3.3 - Mise en réseau des agriculteurs et des conseillers Irrigation (thème : économies d'eau et modèles agricoles)
- A.3.4 - Améliorer la performance du matériel d'irrigation économe en eau et généraliser le pilotage
- C.1.1 - Renforcer la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles
- C.1.4 - Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau

Limites de la méthode

- Diagnostics et journées collectives basés sur le volontariat : suites concrètes dépendantes de l'initiative des structures collectives et de leurs moyens.
- Ne pas attendre d'exhaustivité des données.
- Un diagnostic qui conclut « bonnes pratiques, peu de potentiel d'économies d'eau » est également intéressant !
- Nécessite du temps pour obtenir des effets.

Pistes pour prolonger l'action

- Evaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires des diagnostics – questionnaires de satisfaction.
- Généraliser la méthode à l'ensemble des structures collectives des départements.
- Envisager la mutualisation d'actions (par exemple : curage des plans d'eau)
- Opportunité pour travailler sur l'optimisation de la gestion des retenues agricoles en lien avec l'action A.3.4.

